

## Consignes à respecter pour les cours en piscine

C'est avec plaisir que nous vous accueillons dans nos activités aquatiques. Voici les directives à appliquer pour le bon déroulement des cours. Nous comptons sur votre collaboration dans l'application de celles-ci.

### Avant le cours

---

- Sont admis dans le vestiaire les personnes inscrites et leur accompagnateur dans le cas des enfants;
- La douche est obligatoire avant votre entrée dans le bassin afin de préserver la qualité de l'eau de la piscine;
- Évitez de mettre de la crème hydratante dans les 24 heures qui précède le cours, il est préférable de l'appliquer après, cela permet le maintien de la qualité de l'eau.

### Pendant le cours

---

- Présentez-vous sur le bord de la piscine à l'heure de votre cours;
- Aucune chaussure d'extérieur ne sera tolérée sur la promenade de la piscine;
- Respectez en tout temps les consignes données par le moniteur.

### Après le cours

---

- La douche est recommandée afin d'éliminer tout résidu de sel (Clair Foyer) ou de chlore qui pourrait causer des irritations aux personnes à la peau sensible.

### Spectateurs

---

- Aucun spectateur ne sera toléré sur la promenade de la piscine;
- Utilisez les endroits prévus à cet effet pour assister au cours, le magasinier en place vous les indiquera.

## Merci de votre collaboration

---

Pour toutes questions, communiquez avec moi :

Sophie-Anne Faucher  
[sophie-anne.faucher@amos.quebec](mailto:sophie-anne.faucher@amos.quebec)  
819 732-2781 poste 613